



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 6104

Texte de la question

M Paul Chollet appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les difficultes causees a de nombreuses entreprises par les recents mouvements de greve qui ont affecte la distribution du courrier. Il lui cite le cas d'une entreprise Lot et Garonnaise de vente par correspondance qui a vu une campagne publicitaire couteuse, reduite a neant en raison de ces greves ; ces difficultes entrainent aujourd'hui une cascade de retards de paiement qui touche de nombreuses entreprises en amont comme en aval. Il lui demande de bien vouloir preciser les mesures qu'il compte prendre pour donner le moyen de passer le cap difficile a ces entreprises fragilisees a une epoque de l'annee qui correspond d'ordinaire a une pleine activite a l'approche des fetes de fin d'annee.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est particulierement sensible aux perturbations engendrees par les greves qui ont recemment affecte le service postal et n'ignore pas l'importance que represente la poste pour le secteur industriel et commercial. C'est pourquoi il souhaite que soit amelioree la collaboration entre la poste et les entreprises, particulierement pendant ces periodes. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont ete mises en place sous forme de centres de tri de secours et de chaines d'acheminement speciales pour assurer un maximum d'echanges de courrier dans les zones les plus affectees. En region parisienne, plus de vingt centres de secours ont fonctionne pendant le conflit des conducteurs de camions de la poste d'Ile-de-France. Ces dispositions ne peuvent evidemment pas se substituer a l'efficacite habituelle du reseau mais elles permettent de favoriser l'ecoulement du courrier. En outre, il a ete demande a la direction generale de la poste de mettre en place des structures ad hoc ayant pour fonction de mieux informer ses clients et les secteurs economiques particulierement sensibles a l'activite de la poste. Pour attenuer les effets de la greve sur les entreprises, plusieurs decisions ont ete prises au debut du mois de novembre dernier. S'agissant du reglement d'affranchissements realises par la poste, l'echeance du mois de novembre a ete retardee d'un mois dans les regions touchees par la greve. De meme, il a ete demande aux services de France Telecom d'etre comprehensifs dans le recouvrement des factures telephoniques. Des interventions ont egalement ete faites aupres des organismes de securite sociale pour preconiser un assouplissement dans le recouvrement des echeances de cotisations sociales et le ministere du budget a, de son cote, recommande a ses services des mesures analogues dans les recouvrements fiscaux. En outre, les entreprises ont beneficie recemment de la baisse de 6,25 p 100 du prix de la communication telephonique interurbaine ; l'incidence annuelle de cette mesure, profitant tout particulierement aux entreprises, est superieure a un milliard de francs. Compte tenu des evenements, cette mesure a ete prise des le 23 decembre dernier alors qu'elle etait prevue pour le debut de l'annee 1989.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6104

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3516